L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 8 MARS 1893.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une domestique de couleur d'un certain âge. Forts gages. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations S'adresser, 235 rue Jackson. 7 mars—3f

ON demande.—Une bonne expérimentée pour garder des enfants. Références exigées. Doit comprendre l'anglais. 283 rue du Camp. 5 mars—3f

ON demande à louer une maison basse bien située ayant hall, 6 chambres, cuisine et chambre à domestique. S'adresser P. T., boite 523 Poste. 3 mars—7f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1m

A VENDRE.

CANNES de jardinier à vendre coin Espagne et Claiborne. $4.00 le millier. 8 mars—7f

A VENDRE.—Une magnifique résidence en bon état à trois étages avec tout le confort pour une grande famille, sit. 88 rue St-Philippe, entre Bourbon et Dauphine. Très belle cour, jardin, écurie et arbres fruitiers. Le gaz dans toute la maison. S'adresser sur les lieux. 14 fév—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Stroemberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,958—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. V..., administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 12 17

Succession de Amelia Gorgas, femme de Henry E. Robinson, et de Henry E. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,802—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. L. Herwig, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 12 17

Succession de Bertha et Alfred Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,581—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Adolphine Carrière, veuve en premières noces d'Alfred Guérin et maintenant femme de F. B. Magnard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars 7 11 16

Succession de H. T. Vennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,975—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Vennard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

Succession de François Louis Henriques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,347—Division C—Attendu que M. Henry Chiapella, en sa capacité d'agent de la veuve F. F. Henriquez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Louis Henriquez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

Succession de M. C. Camp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,088—Division E—Attendu que John B. Viset a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4mars—4 8 13

Succession de Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth, sa veuve décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,277—Division A.—Attendu que Jeremiah J. Roth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth, sa veuve décédée, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 mars—3 7 12

Succession de Mme Marie Lannet, veuve de Bernard Layan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,819—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Canteron, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mars—1 5 10

Succession de Barthelemew Guillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,270—Division E—Attendu que François H. Guillot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Barthelemew Guillot, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mars—1 5 10

Succession de Mme Joséphine Blonin, née Léon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,139—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Aristide Daniel Polenne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28fév—28 mars4 9

Succession de Morris Schabat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,236—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viset, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 fév—28—mars 4 9

Succession de William Rheme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,265—Division B—Attendu que Emile Garnier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Rheme décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 fév—4 9 mars

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'application, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 MARS—CLASSE No 155
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
40	58	29	56	22	14	21	35	44	49	72	5	65	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour nellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 7 mars 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos ...

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

J. A. Early
W. L. Cabell
C. J. VILLERÉ
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank
A. BALDWIN, Prest, N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE ...

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de..	20,000,	...	20,000
1 Lot de..	10,000,	.....	10,000
1 Lot de..	5,000,	.....	5,000
2 Lots de..	2,500,	.....	5,000
5 Lots de..	1,000,	.....	5,000
25 Lots de..	300,	.....	7,500
100 Lots de..	200,	.....	20,000
200 Lots de..	100	.....	20,000
300 Lots de..	60,	.....	18,000
500 Lots de..	40,	.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	......	$10,000
100 Lots de..	$60,	......	6,000
100 Lots de..	$40,	......	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	......	$19,980
999 Lots de	$20,	......	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.
Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.
En achetant un Bil et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième District, Nos 58 et 60 rue Philip.

Mme Margaret Keating vs John Jos. Foucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,158—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Philip, Fulton ou St-Thomas et Soraparu, ancien faubourg Livaudais, désigné par le No 1 ... et mesurant trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 mars—4 10 17 24 30—avr 5

ANNONCE JUDICIAIRE

E. J. Tranchard vs. Paul Monteleone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,170.—En vertu d'un writ de fi ri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Cadix, Chestnut, Plaquemines et Valence; terrain No 18 sur un plan annexé à l'acte dressé pardevant feu C. Pollock, ancien notaire, le 28 juin 1836, et mesurant trente pieds de façade rue Chestnut, sur une profondeur de cent pieds, et contigu au terrain No 19.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24 mars3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McEvoy, légatrice universelle de Mme M. A. Monsseaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,871.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre situé dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville faisant partie de l'ancienne habitation de David Olivier, dans l'îlet numéro deux, borné par les rues Mazant, Moreau, maintenant Chartres, Barthélemy et le Chemin Public, maintenant North Peters, sur un plan de cette partie du dit faubourg, dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833, et déposé au bureau de Octave de Armas, ex notaire public; la dite portion de terre a été divisée en dix lots, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sur un plan dressé par C. Giroux et A. Castaing, le 13 novembre 1850, et annexé à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, ex notaire public, le 30 décembre 1850. Les dits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: les lots numéros 1, 2, 3 et 4 ayant chacun trente pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot numéro un formant l'encoignure des rues Mazant et Moreau, maintenant Chartres; le lot numéro 5, contigu au lot numéro 4, ayant quinze pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 4, trente-deux pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là le dit lot s'ouvre à angle droit de quinze pieds à une seconde profondeur de cinquante huit pieds et trente pieds de large dans le fond.
Le lot numéro six ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de profondeur vers la rue Barthelemy, quatre-vingt douze pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept, et trente pieds de largeur sur la ligne du fond.
Le lot numéro sept ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt douze pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro six, quatre-vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et trente pieds de large sur la ligne du fond.
Le lot numéro 8 ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept, quatre-vingt huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro neuf et trente pieds de large sur la ligne du fond.
Le lot numéro neuf ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, quatre-vingt dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et cent un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro dix et trente pieds de large dans le fond, le lot numéro dix formant l'encoignure du Chemin Public, actuellement North Peters et la rue Mazant, ayant trente pieds un pouce six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro neuf, cent trois pieds onze pouces de profondeur sur la rue Mazant...
Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et droits.
Ensemble avec cent actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant: soit la somme de Dix huit cents dollars de la manière suivante, à savoir:
Le lot numéro un pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $144 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $16 chacun, à partir de chaque 1er décembre depuis 1881, jusqu'à 1889 inclusivement devenus dus et dits appels sont devenus dus.
Les lots Nos 2, 3 et 4 pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $108 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $12 chaque sur chacun des dits lots à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lesquels sont devenus dus s'élevant à $324 avec intérêt sur les dits lots 2, 3 et 4.
Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $72 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $8 chacun à partir du 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement, quand les dits appels sont devenus dus.
Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 pour payer la réclamation du plaignant de $234 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $26 chacun à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lesquels les dits appels sont devenus dus s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 6, 7, 8 et 9.
Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $324 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $36 chacun à partir de chaque 1er décembre, de 1881 à 1889 inclusivement, lesquels les dits appels sont devenus dus. Et aussi du comptant pour payer les frais et charges de procès et vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de chaque lot assumera en outre le résidu de la dette du stock hypothéqué dus, à savoir:
Sur le lot No 1 la somme de $576; sur les lots Nos 2, 3 et 4 la somme de $432 sur chaque lot s'élevant à $1,296; sur le lot No 5 la somme de $288; sur les lots Nos 6, 7, 8 et 9 la somme de $936 sur chaque lot, s'élevant à $3,744; et sur le lot No 10 la somme de $1,296.
Les dites dettes hypothécaires devant être assumées étant cette portion du stock hypothéqué sur les dits lots, sujette à être demandée sous la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et l'acquéreur en outre assumera au sujet des dits lots toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
VICTOR MAUBERRET
Shérif Civil.
17 fév—17 24—3 10 17 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq lots de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par la lettre E. sur le vieux plan de West Bourgogny, maintenant désigné par le numéro 80, sur le nouveau plan, bornés par les rues Front, Lyons, Bordeaux et le fleuve Mississippi, les dits lots sont désignés comme suit, savoir: Trois lots par les numéros six, sept et huit suivant un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848 et déposé à l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front, une même façade sur le fleuve sur une profondeur de cent cinquante pieds, plus ou moins.
Les deux autres lots sont désignés par les Nos 9 et 10, suivant un plan fait par le même voyer, le 15 janvier 1848, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front et la même largeur et façade au fleuve sur cent soixante pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyon et Front, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les accrétions et alluvions qui peuvent se former sur la rive du fleuve. Les lots 9 et 10 furent acquis par Jean Courrège par achat de Bernard Lavigne et Françoise Lefort, son épouse, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 3 décembre 1868, enregistré dans le livre No 7 folio 316.
Les lots 6, 7 et 8 furent achetés par Jean Courrège par achat de Ueber P. Bouney par acte passé le 29 février 1868 et dûment enregistré dans le livre No 7 folio 117.
Et le tout des dites propriétés fut vendu par le dit Jean Courrège au défendeur ci-dessus, d'après un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 20 septembre 1886. (Titre enregistré dans le livre 126 folio 283.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 22

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,305.—Division E.—George Stroud vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George Stroud soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau dans la bâtisse Morris, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 3me jour d'avril 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Edw J. Bermudez, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3mars—3f au 3 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE

AU MARCHE TREME.

206 rue Orléans, coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Azémar Lanabère.

No 38,187.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 6 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Villeré et Robertson, formant le coin des rues Orléans et Robertson et ayant, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger, cuisine, chambre dans le fond, cour, citerne, hydrant et en haut, six chambres à coucher, chambre à bain, eau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson, etc. Ayant toutes les commodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.
Conditions.—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un an de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, le transfert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en outre du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 mars—8 15 22 29—5 avril à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
SANS LIMITE NI RÉSERVE.
Le reliquat du contenu du Magasin 509 rue Dryades
Faïence, verrerie, argenterie, jouets, etc., rayons, meubles de salon, etc.

Dans l'affaire de Mme L. Duprée et de A. J. Duprée, son époux, contre leurs créanciers.

Cour Civile de District de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans—No 37,764.

PAR DANZIGER & STERN—D. DANZIGER, Encanteur—Bureaux, No 59 rue Carondelet—LUNDI, 13 mars 1893 à 10 heures A. M., sur les lieux, 509 rue Dryades, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite cour, Division C signé et daté du 2 mars 1893, il sera vendu à l'encan—
Tout ce qui reste du contenu du dit magasin, tels que: faïence, verrerie, ferblanterie, jouets, etc., sans limite.
Le tout selon un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
5mars—3 4 8 12 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente au risque et dépens de John M. Hyman, acquéreur précédent de la propriété ci-dessous décrite

Vente de propriété de valeur dans le sixième District

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,312.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak), Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante trois pieds trois pouces et quatre lignes de façade à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et la dite portion est composée du numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par William & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1866 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero Jr. notaire, comme plan No 77, connu aussi par le même numéro sur un plan fait par A. S. Philips, voyer, à la date du 18 février 1849 et déposé pour référence en l'étude de L. R. King alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.
Une certaine lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de vingt cinq pieds six pouces et six lignes et de là une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds ou elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton architectes et voyers déposé en l'étude de W. J. Hodgson, encanteur, un dessin duquel plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.
La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.
Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 30—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,327—En vertu d'un writ de fieri facias à N. Cholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 143 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'îlet No 332, borné par les rues South Liberty, Perdido, Poydras et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.
Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.
Conditions—Comptant sur les lieux.
REMY KLOCK,
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Second District.

Une formant le coin des rues Toulouse et Dauphine (îlet borné par les dites rues et les rues St-Pierre et Bourbon) et l'autre portant les numéros municipaux 60 et 62 rue Bourgogne.

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,931—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourbon, le dit lot étant au coin des rues Toulouse et Dauphine et mesurant trente-six pieds de face à la rue Toulouse sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.
2° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ quarante-huit pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du terrain formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.
Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob, Sr, et Susan Kluids, sa femme, No 31,971 du dossier de la Cour, dans lequel Christian Jacob, Jr, a été reconnu comme le seul et légal héritier de son dit père et sa dite mère, Christian Jacob, Sr, sa femme, reconnu comme tel, a été mis en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magasin.)

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasin, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et à une distance de trente cinq pieds de la rue Race.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24—mars 3 10 15

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La comfortable Résidence en bois à deux étages,

No 279 rue White, encoignure Thalie.

Succession de Mme Appoline Bauchère, femme de Philip L. Hoffman.

No 36,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—
La résidence en bois à deux étages confortablement située coin nord-est des rues White et Thalie, ayant galerie sur le devant, et contenant sept chambres, citerne grand jardin sur le côté et à l'arrière, hangars, etc. Le lot est décrit comme suit:
Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Thalie, Bassin et Erato formant l'encoignure des rues Bassin et Thalie, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 9 3/8 pouces de face à la rue Bassin sur 96 pieds 11 6/8 pouces de profondeur et face à la rue Thalie. Près des églises, des écoles, des chars urbains, des magasins de détails et du marché Dryades.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garanti spécialement par des billets hypothécaires et lien de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, tels que 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.
Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. E. Ker, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22 23—mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RÉSIDENCE EN BRIQUES À DEUX ETAGES CONFORTABLE,

No 239 1/2 rue Tchoupitoulas, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hunter et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:—
Le magasin à deux étages solidement bâti en briques avec résidence, No 239 1/2 rue Tchoupitoulas ayant une véranda en fer sur le devant, et contenant quatre chambres dans la bâtisse principale et deux chambres dans la bâtisse de cuisine détachée, cour pavée, citerne, etc. Le terrain est décrit comme suit:
Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre, désigné comme lot No 5, d'après un plan de sol par F. Gothiel, architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, en cette ville comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond, et 76 pieds 10 pouces de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 15, et de là 4 pieds 4 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 9, comme il apparaît plus amplement démontré par le même plan après référence à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant, 20 pour cent du montant devra être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Acte de vente pardevant J. Zach Spearing Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 23—mars 1 5 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Résidence centrale et commode en briques à deux étages,

No 268 RUE CARONDELET,

Entre Calliope et l'avenue Howard.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, ... mars 1893, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:
La résidence en briques à deux étages centralement située No 268 rue Carondelet contenant vestibule au premier et second étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au rez-de-chaussée, chambres en haut, citerne, hydrants, grande cour pavée dans le fond et allée de côté, etc.
Le lot est décrit comme suit
Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 215, borné par les rues Carondelet Calliope, St Charles et l'avenue Howard, lequel lot commence à une distance de 42 pieds de l'encoignure Calliope et mesure 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Carondelet. 36 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 126 pieds 5 lignes du côté le plus rapproché de la rue Calliope et est composée de deux portions de terre, une, la plus rapprochée de la rue Calliope désignée par la lettre B, sur un croquis fait par D M. Brosnan, voyer, daté le 9 juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant M. Gauche, notaire public, daté le 24 juillet 1888, et l'autre est désignée par le No 1, sur un croquis par C. Schuander, voyer, daté le 26 avril 1886, annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire public, le 10 juin 1886. Confortablement arrangée, convenable en ces deux affaires et ayant de grands terrains, rendant la propriété extrêmement désirable et de valeur permanente.
Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans par billets portant 7 pour cent d'intérêt par an. 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée aux porteurs des billets. L'acte devra contenir la clause de non aliénation et toute sauvegarde usuelle. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et autres de possession et de locations à partir du 1er mars 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat Esq. N. P., aux frais de l'acquéreur.
29 jan—29—fév 1 8 15 22—mars 1 8

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI ANNUEL.

Nlle-Orléans, 20 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande	$334 228 80	
Prêts à échéance	885.761 36	
Surtirages, garantis et non garantis	28,791 39—	1,248,781 55
Bons des E.-U.	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane	243,750 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	60,625 00	
Autres sécurités	14,729 92—	369,104 92
Meubles et installations		3,978 18
Maison de banque		36,000 00
Autres propriétés foncières		22,249 87
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Dû par le trésorier des Etats Unis		3,000 00
Items comptant		188 90
Dû par les agents de réserve de New York, à savoir:		
Banque de New York N. B. A.	$78,265 09	
National Park Bank	37,427 68	
Seabord National Bank	53,339 08	
Banque Nationale des Etats-Unis	42,584 18	
Dû par d'autres banques et banquiers	75,356 49	
Changes étrangers	32,373 85	
Espèces	182,435 50	
Bil et legal tender	130,860 00	
Billets de banques nationales	7,320 00	
Monnaie courante fractionnelle	1,227 64	
Chèques pour le Clearing House	140,851 00—	782,640 40
Total		$2,468,232 62

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		132,468 07
Dividendes non payés		2,074 00
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 janvier 1893		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,507,180 71	
Demande certificats de dépôts	12,357 32	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	288,653 52—	1,808,191 55
Bills payables		37,500 00
Total		$2,468,233 62

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier

Assermenté et signé pardevant moi ce 21me jour de décembre 1892.
A. G. LA PICE, Notaire.
23déc—23 au 9ian

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Mme Veuve Pierre Ader, née Dougherty.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,165.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mars 1893—
Un lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 5, maintenant abaissé comme lot No 19, dans l'îlet No 340, borné par les rues Dumaine, Ste Anne Broad et Dorgenois mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Llulla.

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles rue St. Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1893.
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Madison, Newton, Delcatur et Monroe, mesurant 39 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Madison sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont connues par le No 76 rue Madison.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments de Chimie et autres.

MICROSCOPE

Complet et en parfait état avec tous les accessoires qui s'y rattachent.

UNE PAIRE DE BALANCES,

Batteries électriques, thermomètres, limes, tubes, balance à prescription et d'autres instruments, etc.

LIVRES.

Encyclopédie Britanica, Encyclopédie annuelle, Encyclopédie Américana, Encyclopédie américaine, Chimiste américain, la Série "International Scientific" d'Appleton & Cie, éditeurs, et une longue liste d'ouvrages scientifiques, littéraires et autres de valeur, des montres en or et en argent et d'autres articles de joaillerie.

Succession de John Johnson

No 37,455—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—LUNDI, 13 mars 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans en date du 27 février 1893, pour le compte de la dite succession—
Une vaste collection d'ouvrages et d'instruments de chimie, microscope, d'ouvrages scientifiques et littéraires, montres en or et en argent, le tout accusé dans un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
26 fév—26—mars 1 5 8 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée de choix dans le Second District,

No 34 rue de Chartres, entre Douane et Bienville,

Magasin élégant en briques à trois étages, occupé par Adam J. Zang, Esq., loué à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois.

No 312 rue de Chartres, entre Quartier et Hôpital, une élégante résidence en briques à deux étages.

Nos 14, 16, 18 rue Trémé, entre Canal et Douane, une bâtisse à un étage et mansarde, divisée en trois corps de logis.

Succession de Mme E. Brandner.

No 37,691—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 31 janvier 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété décrite à savoir:—
1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet dans l'îlet borné par les rues Chartres, Quartier, Vieille Levée et Hôpital, désigné par la lettre F sur un plan de J. N. de Pouilly, ... janvier 1845 et déposé en l'étude de F. Percy, ancien notaire, et mesure 22 pieds 10 pouces de façade rue de Chartres, sur 161 pieds 2 3/8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le terrain le plus proche de la rue Barracks ayant l'usage de deux allées, l'une à la largeur ou l'arrière 9 3/8 pouces, sur une profondeur de 159 pieds 9 pouces et 2 lignes.... avec le terrain No 4 et autres, et 11 2/8 pieds de largeur ouvrant rue de Chartres sur une profondeur de 159 pieds 3/8 pouces en commun avec le dit terrain et autres.
Les améliorations consistent d'une maison de résidence en briques à deux étages et à mansarde, portant le numéro municipal 312 de la rue de Chartres, ayant 4 chambres, gaz partout, cuisine ayant 3 chambres, grande cour, citerne, lieux d'aisances, hydrant, écurie à l'arrière, etc.
2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, désigné par le No 2 sur un plan de A. Castaing, architecte, le 29 janvier 1860 déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 21 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade rue de Chartres, sur une profondeur de 55 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles avec le droit de passage dans une allée de 3 pieds de largeur de la rue à l'arrière de 5 pieds de façade rue de la Douane, et aussi une cour de douze pieds 4 pouces de largeur à l'arrière du terrain No 3, sur 27 pieds 6 pouces 2 lignes de longueur à l'arrière du terrain No 4, et de l'allée susdite. Les améliorations consistent en un beau magasin en briques à 3 étages No 34 de la rue de Chartres occupé par Adam J. Zang et vendu sujet à un bail expirant le 30 sept. 1893, à $50 par mois, payable mensuellement.
3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Trémé, Canal, Franklin et Douane**, et mesure 56 pieds 10 pouces de face à la rue **Trémé**, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et est composé des terrains Nos 5 et 6 du carré 18.
Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, divisée en trois corps de logis chaque côté, ayant deux chambres et galerie dans le fond et deux dans les mansardes. Ensemble avec une cuisine en bois à un étage, ayant deux chambres de chaque côté, lieux d'aisance, cuve, etc., connue par les numéros municipaux 14, 16, et 18 rue Trémé.
Conditions.—Une moitié ou plus comptant et le reste à un an de crédit garanti par privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1893 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er fév—1 8 15 22—mars 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE

MAGNIFIQUE RESIDENCE

—PRÈS—

L'Avenue Esplanade.

No 105 rue Kerlerec, entre Marais et St-Claude.

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 37,933.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune**, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 février 1893 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 5, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Columbus et Marais, désignés comme lots numéros 20 et 21 du dit îlet et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces sur la dite rue Kerlerec, sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles, portant le numéro municipal 105 rue Kerlerec.
Les améliorations consistent en une jolie résidence à un étage, recouverte en ardoises avec mansarde, grand corridor au centre, portes à coulisses, trois chambres à coucher, grande salle à manger, cabinets; dans les mansardes deux grandes chambres et quatre cabinets, une bâtisse à deux étages touchant à la bâtisse principale, ainsi qu'une bâtisse dans le fond, ayant quatre chambres et chambres à bain, chambre à laver, chambre à charbon et bois, etc, etc.
Conditions—Un tiers ou plus du prix de la vente comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, les dits billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente doit contenir les clauses d'assurance, cinq pour cent frais d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles de garanties, les taxes de l'année 1893 doivent être assumées en sus du prix de la vente, par l'acquéreur. Le dépôt usuel de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur pour lier la vente, et l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 fév—18 22—1 8 15 22 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,

Coin Sud Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Adeline McCord et als vs Mlle Mary McCord et als.

No 37,336 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1893, et signé le 6 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, un ordre daté le 20 février 1893, homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci-après:
Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et sur le lot de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 6 de l'îlet No 27, d'après le plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840, déposé au bureau de David L. McCay, ex notaire public en cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Roman et entre lignes parallèles. Il y a ample espace sur la façade du lot pour faire des améliorations additionnelles.
A un block de la rue du Canal près du centre des affaires, des églises, des écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit, respectable et populeux.
Conditions.—La moitié comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet ou billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection du billet, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant sur le prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant S. Titche, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur
25fév—25—mars—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célèbres Sources de Soufre, LA PROPRIETE

—ET LA—

TERRE ADJACENTE,

CONNUES COMME

LE TAYLOR TRACT,

Adjacent à Covington et aux Célèbres Sources d'Abita, renommées pour leur salubrité, Paroisse St-Tammany, Lne.

Seulement à une courte distance de cette ville par rail et par eau.

Succession de Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 27,679.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan encanteur, bureau, No 14, rue Carondelet—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 3 février 1893, dans l'affaire mentionnée ci dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:
1° **La Propriété des Sources de soufre**, située à environ un quart de mille au nord de Covington, dans la paroisse St Tammany, Lne étant sur la section 37, circonscription 6 sud, du rang 11 est, ayant environ 338 47 acres, bornée au nord et à l'est par la "Rivière Bogue Falaya", et à l'ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les animaux, installations, les instruments aratoires et effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur le dit local et dans les dits objets pouvant exister sur la dite propriété le jour de la vente, et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage-résidence, dépendances, écuries, etc. Cette propriété est attrayante comme endroit salubre et n'est pas surpassée dans le Sud. L'air est toujours vif, et le gibier abonde sur terre et sur eau. C'est un endroit propice pour une ferme pour l'élevage des animaux pour son lait et le produit en général de son sol. On peut arriver à la propriété après un court trajet par le East Louisiana R. ou par les eaux du golfe du lac Pontchartrain. L'endroit est facile de la station Claiborne et étant un point à travers la rivière.
2° **Le Taylor Tract**, au nord de et contigu au morceau de terre ci-dessus, est décrit comme contenant 45 de la circonscription 6 sud du range 11 Est, et ayant environ 640 acres de terre ayant une grande partie bien boisée ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et coupé par Covington et le "Mile Branch".
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance du prix d'adjudication en billets ou billets de l'acquéreur échéant en un an portant ... pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement garanti par lien du vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, 5 0/0 de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de garantie usuelles, l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat et de paroisse de l'année 1893 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire public aux frais des acquéreurs.
25 fév—25 mars 4 11 18 25 29

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à double corps de logis en bois, à deux étages,

Donnant un bon revenu, avec un terrain vague qui y touche.

Rue Melpomène, entre Prytania et Avenue St-Charles.

Succession de Mme H. J. Lange.

No 30,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

MERCREDI, 5 AVRIL.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février, 1893, il sera vendu aux enchères publiques—
Deux lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytania et Terpsichore, dont l'un désigné par la lettre D sur un dessin fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 10 septembre 1871, selon ce dessin, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur qui le sépare du lot C, et se dirigeant jusqu'au fond du dit lot à une distance de 110 pieds entre lignes parallèles pour l'usage commun des lots C et D. L'autre lot touche au précédent ci dessus décrit et est désigné par le No 7 sur un plan fait par ledit D'Hémécourt, arpenteur, en date du 25 octobre 1871, selon ce plan, ledit lot mesure 37 pieds 4 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, avec tous les droits à la bande de terrain de 25 pieds de face au dit lot. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis en bois à deux étages, Nos 132 et 134 rue Melpomène. Le No 132 se compose de deux salons avec arche, double salle à manger, cuisine, office, 4 chambres à coucher, chambre à bain, avec une allée sur le côté. Le No 134 renferme 3 chambres, cuisine au rez de chaussée, 3 chambres à coucher, salle à bain au 1er étage, avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur.
Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, ou en un an au gré de l'acquéreur, dont partie, s'il y a balance à crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, tels que le gage et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès. La propriété devra rester assurée et la police transférée. Les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur. Dix pour cent devront être payés comptant au moment de l'adjudication pour lier l'acheteur.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nantissement de choix d'une Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Tilford.

No 37,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu:
Le joli cottage double en bois avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa (dans l'îlet borné par Bourgogne) ayant de chaque côté quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur, sur lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 7 janvier 1893.
Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie, toutes les taxes de 1893 devant être assumées par l'acquéreur, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B F. Choate, notaire.
10 fév—10 15 22—mars 1 8 15

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,909, Division D.—Matt H. Stork vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; qu'une C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commençant LUNDI, 27me jour de février 1893 à 11 heures A. M.; et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1893
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 janv—3f au 27 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

VACHERIE DE LACOSTE A L'ENCAN.

Vente Mercredi, 8 Mars 1893, à 11 heures du matin, à l'encoignure de l'avenue de Carrollton et de la rue Treizième, près de la machine à dessécher.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—La vacherie se compose de:
41 vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux, la balance fraîche en lait et sur le point de vêler.
1 taureau, 6 chevaux, charrettes à lait et à provisions un wagon, harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de l'établissement.
Aussi—4 cochons.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur.
3mars—à date

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie.
Meubles de maison.
Cheval et voiture, etc.

Succession de Mme Letitia McMahon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,903—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—LUNDI, 13 mars 1893 à 11 heures A. M., à la grocerie coin Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 28 février 1893 pour le compte de la succession de Mme Letitia McMahon, il sera vendu à l'encan—
Un assortiment général d'épiceries de choix et de fantaisie, meubles de maison, cheval et voiture, etc.
Conditions—Comptant.
1er mars—1 5 8 11 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le 4me ward, près de la rue Canal.

Joli cottage avec un grand terrain rue Rendon.

Beau terrain rue Rendon, près Canal.

Succession de Louis Prieur.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, le 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 mars 1893, in re succession Louis Prieur, Dossier No 36,150, il sera vendu à l'encan—
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rendon, Douane, Bienville et l'avenue Hagan, désigné comme lot No 24, sur un plan de C. A. De Armas, lequel dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Rendon, sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage bien bâti, bâtisses dans le fond, etc.
2° Un certain lot de terre dans le second district, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Rendon, Canal, Douane et Lopez, désigné comme lot 12 et mesurant 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur sur la ligne attenant au lot No 11 de 135 pieds 5 pouces et 4 lignes et sur la ligne du lot No 13, de 108 pieds 8 pouces et 5 lignes et une mesure dans le fond correspondant avec la profondeur des lignes de côté de 43 pieds, 11 pouces et 5 lignes.
Conditions, comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. B. Ward, notaire. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent au moment de la vente, et assumer les taxes de 1893.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,384—Joseph Lyons vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Joseph Lyons pour le bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville dans le but de nommer un syndic et voter sur la question de la décharge du débiteur commençant le 15 avril 1893, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit Joseph Lyons soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f au 15 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,441—Division D.—Walter Scott vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que l'ordre de vente rendu dans cette affaire le 17 février 1893 soit mis de côté, et qu'une réunion des créanciers du plaignant, pour fixer les termes et conditions pour la vente des biens livrés soit tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, commençant le 31 mars 1893.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f au 31

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 38,307—Division B—Ordre de Cour.—John ... ayant présenté une pétition, ... que le pétitionnaire a rempli toutes les formalités requises par la loi; la cession des biens est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Villeré, notaire, en cette paroisse, le 3me jour d'avril 1893, pour être un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Richard Lyons, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créanciers permettent à cette réunion de être autorisés à fixer les termes de la vente de la propriété délivrée.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
2 mars—3f au 3 avr

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,980—Division "E"—Charles F. Belden vs ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Charles F. Belden et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire—Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de Charles F. Belden sera convoquée et tenue, conformément à la loi, par devant E. D. Garland, Jr, notaire public en cette ville, en son bureau No 13, Commercial Place commençant le MARDI, 7 mars 1893, à 11 heures A. M. pour considérer et déterminer si l'intérêt du dit Charles F. Belden dans une certaine propriété foncière sera vendu, et s'il est ainsi, dans quels termes et conditions.
Nouvelle-Orléans, 2 février 1893.
Par ordre de
GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—R. P. Batson vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas B. Upton, notaire public, à son Bureau No 87, rue St-Charles, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10fév—3f au 14mars

Henry Khermsing vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,367.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vanhorn, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mars—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,072—Division C—Otto A. P. Etoll vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable Otto A. P. Etoll soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire public, à son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, MERCREDI, 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et d'aviser sur la proposition de compromis par la American Homestead Company, et pour délibérer et aviser si la propriété foncière décrite sera vendue et pour fixer la manière, l'heure, les termes et conditions de la vente.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
7fév—3 fau 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,118—Division B—Charles M. Fush vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de Charles M. Fush soit appelée, pardevant William F. Brewer, notaire public, au No 7 Commercial Place, en cette ville, le 15me jour de mars 1893, dans le but de considérer et voter sur la demande du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de Charles M. Fush, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 février 1893.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11fév—3f au 15mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,204, Division A.—John B. Donnes vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John B. Donnes, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin E. Doriocourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues
Nouvelle-Orléans, 23 février 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier
24 fév—3 f au 8 mars

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bonne opportunité pour location rémunératrice dans le Deuxième District. Le joli cottage résidence, avec entrée pour voiture, No 40 rue Marais, et le cottage à deux corps de logis, rapportant de bons loyers, Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis.

Succession de Veuve A. K. Steenken.

No 37,986—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986 il sera vendu à l'encan, à savoir
1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 5 de l'îlet No — sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé à l'étude de P. C. Cuvillier, notaire, en date du 10 octobre 1853, le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.
Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde et deux corps de logis connu comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une bonne cuisine bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, cuve de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage, à proximité des marchés, écoles de l'église et l'école Germania Lutheran, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.
2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Marais, Tremé et Bienville désigné comme lot No 12 du carré d'îlet No 26 et mesurant (au pied américain) 30 pieds 5 1/2 pouces de façade rue des Marais sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et 30 pieds 7 pouces et 3 1/4 lignes de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent l'agréable cottage-home centralement situé (avec façade en briques) portant le No municipal 40, et ayant 5 chambres confortables avec galerie latérale, bâtisse de cuisine ayant 2 chambres, auvent en arrière, citerne etc., grande entrée pour voiture sur le côté, terrain profond et situé dans un voisinage convenable, rendant un loyer de $75 par mois, mais susceptible de rapporter davantage.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, en sommes égales représentées par des billets des acquéreurs à la date de l'adjudication et payable à leurs propres ordres, et souscrits par eux, endossés et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, et garantis par lien du vendeur et hypothèque conventionnelle sur la propriété vendue ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, transfert des polices d'assurances aux détenteurs des billets hypothécaires, la clause de non aliénation cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des dits billets à leur maturité, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. Bouny, notaire. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
5 mars—5 15 22 29—avril 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 22 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 8 février 1893 par l'Hon Fred D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" in re Santa Barone versus Maria C. Barone, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste Anne, désigné par la lettre "E" sur un plan de C. A. de Armas, député voyer le 16 février 1857 et déposé à l'étude de Philippe Lacoste, duquel terrain en vertu duquel le dit lot mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, étant la même propriété acquise par le vendeur, d'après un acte pardevant Etienne Lauer, ancien notaire, daté le ... juin 1851. Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec galeries sur le devant et sur les côtés, ou divisée en 6 chambres, cour pavée, citerne, etc., près du Marché Français, la Cathédrale et les écoles, voisinage bien peuplé, char urbain en avant, etc.
Conditions.—Trois quarts (3/4) comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, représentée par billets de vendeur et parfait garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W M Gurley notaire, un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 18 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No 37,827—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL encanteur.—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez de chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté le 1er mars 1893 dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balastracci), Dossier No 37,827, il sera vendu à l'encan, à savoir
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St-Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 47 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnés ci-dessus.
Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit ou billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Morel notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE D'Actions de chemins de fer.

88

Actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.

Succession de David S. Bryon.

No 34,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 28 février 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession de David S. Bryon, Dossier No 34,855, il sera vendu à l'encan, à savoir—
Trente-huit actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.
Conditions—Comptant.
1er mars—1 5 8 12 à date

OCCASION MAGNIFIQUE

Pour placements avantageux.

Deux bonnes Propriétés dans le Second District.

Un agréable cottage double, avec bâtisse à deux étages dans le fond, connu par les Nos 152 et 152 1/2 rue du Quartier, entre Remparts et St-Claude; toujours loué et rapportant $28 par mois.

—ET—

Cette bonne maison double désignée par les Nos 142 et 142 1/2 rue St-Philippe, entre Remparts et St-Claude, invariablement occupée et rapportant $26 par mois.

Ces propriétés sont bien situées, à proximité de toutes les convenances, bon voisinage, etc.

SERONT vendues à l'enchère MERCREDI, le 8 mars 1893, à midi, à la salle d'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, où les plans sont exposés.
Conditions—La moitié comptant, balance à 1 an; 7 0/0 d'intérêt, etc.
Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent.
ALBERT PAUL, Encanteur.
19 fév—19—mars 1 8